

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
52 rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le **vingt deux novembre**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	15/11/2022
Présents :	18	Date d'affichage :	15/11/2022
Votants :	23	Date de publication :	23/11/2022

Etaient présents :

AGUIAR Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **BELMONTE** Sophie, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina

Etaient absents et excusés :

SAETERO Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves, **DESCAMPS** Gil, pouvoir à **BEKHIT** Thierry, **FRANCO** Maelle, pouvoir à **GRAUSI** Jérôme, **MOLLARD** Yoann, pouvoir à **DECHANOZ** Sylvie, **NESMOZ** David, pouvoir à **DEVELAY** Fabienne

secrétaire de séance:MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2022-059	INSTITUTIONNEL Signature de la motion de l'association Lyon Crémieu ParFer
------------------------------------	--

RAPPORTEUR : Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire

L'association Lyon Crémieu ParFer partage une motion relative au prolongement de la ligne de tramway en nord Isère dans toutes les communes et intercommunalités concernées.

Motion ci-dessous :

«

Le projet de prolongement de la ligne T3 du tramway de Meyzieu ZI jusqu'à Crémieu date maintenant de plus de 20 ans.

D'étude en étude, d'avant-projet en avant-projet, cette réouverture de la liaison ferroviaire par l'ancien chemin de fer de l'Est lyonnais est **constamment reportée au détriment des 110 000 habitants de notre bassin**, malgré la ténacité de différents acteurs.

La réalisation de ce projet permettrait de

- **Répondre aux besoins de mobilité**, diminuer la dépendance des ménages à la voiture et ses coûts induits, sortir d'une zone blanche grâce aux transports collectifs.

- **Répondre aux enjeux de transition climatique** en conformité par les collectivités dont le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise.
- **Rendre effective la solidarité entre les territoires** en référence à la mise en place de la ZFE de la Métropole de Lyon qui interdira l'accès au centre-ville aux voitures Crit'Air 2 (2026)
- **Développer les activités économique, touristique et faciliter l'accès à l'emploi** sur notre territoire

Aujourd'hui la Région AURA et la Métropole de Lyon font part de leur intention d'avancer sur ce dossier par des co-financements à négociermais en reportant une éventuelle réalisation à 2030 au lieu de 2027 comme annoncé précédemment.

Or il faut agir sans délai parce que

- les évènements des derniers mois nous rappellent l'urgence d'accélérer la transition énergétique.
- les collectivités doivent s'impliquer de façon globale et cohérente dans des transformations inédites. Au cœur de ces stratégies, la mobilité est un enjeu majeur. Pour réduire leur émission de gaz à effet de serre à horizon 2028, les Communautés de communes LYSED et Balcons du Dauphiné ont mis sur le prolongement du T3.
- le volet « Mobilité » du Contrat de Plan État Région (CPER) avec la Région AURA fera l'objet d'un avenant spécifique pour début 2023, d'autres projets étant en concurrence avec le nôtre.

Les élus municipaux de la commune de Saint Romain de Jalionas répondant de ce fait au souhait de l'association Lyon Crémieu ParFer, demandent à toutes les autorités compétentes de :

- de respecter le choix d'une liaison par voie ferrée, comme décidé par le COPIL du 6 mai 2021
- d'inscrire le prolongement de la ligne de tramway T3 dans le prochain CPER comme dossier prioritaire
- de s'engager concrètement à trouver toutes les modalités d'organisation et de financement pour cette réalisation.

. »

Le conseil municipal à **l'unanimité** :

DECIDE

- **De signer cette motion.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

